

FABLE-EXPRESS

LA MORT AUX RATS

Un jour, un homme avait sa maison infestée
De rats qui lui faisaient d'innombrables dégâts
Il prit sa patente qu'il avait inventée
Pour s'en débarrasser. — Deux tulles près du mur,
Devaient à leur sortie les capturer bien sur.
Mais les rats, pour si peu, ne se troublèrent pas:
Ils vinrent s'établir au fond de la cuisine.
Mais la femme en colère, écarta ce moyen,
Et s'en fut à la ville acheter un gros chien:
Les rats depuis ce jour trouvèrent leur trépas.

MORALE:

"Un chien vaut mieux que deux tulles aux rats."

JEAN CYR

LE CHÂTIMENT

CONTE FANTASTIQUE

"Et ceci se passait dans des temps très anciens."

Il y avait autrefois, un vieux juge dont l'histoire n'est pas gaie. A vivre en contact journalier avec des chenapans, il avait acquis un sale caractère et jamais les plis amers de sa bouche ne s'étaient détendus, dans un franc éclat de rire. Aussi détestait-il tout le monde et surtout les étudiants dont la joie exubérante l'horripilait.

Le hargneux magistrat avait quelques amis: c'étaient les gardiens de la paix, soudards sanguinaires qui, sous prétexte de veiller sur les bonnes mœurs, terrorisaient les honnêtes gens par leurs crimes abominables. Ces bandits, conduits par un capitaine féroce, avaient, eux aussi, la haine de la jeunesse universitaire. Ils faisaient constamment la ronde à travers la ville, empoignant et assommant à coups de baton tous les étudiants qu'ils rencontraient sur leur chemin.

Les jours d'audience étaient pour le vieux juge des jours de fête. Au milieu d'une garde d'honneur, composée de quelque bedonnants policemen, encore mal éveillés des libations de la nuit, il faisait d'abord défiler devant lui les malfaiteurs ordinaires. Ces derniers, accusés de cambriolage, d'assassinat ou d'autres peccadilles, s'en tiraient généralement avec une semonce paternelle. Puis on faisait amener les grands criminels.

C'étaient des étudiants, arrêtés dans le cours de la semaine, sous la grave inculpation d'avoir troublé la paix publique. Le juge les reniflait de son nez pointu et dans ses petits yeux de couleuvre passait une lueur mauvaise. De faux témoins à boutons d'or racontaient à la Cour les méfaits dont les accusés s'étaient rendus coupables! Ils avaient osé faire

des démonstrations, crier, chanter et, crime bien grand en ces temps d'ennui et de tristesse, cette jeunesse sans conscience s'était permis de rire au nez de la Police! Au récit de ces atrocités le juge voyait vert et c'est d'une voix étranglée par l'indignation qu'il condamnait avec fureur.

La laideur et la méchanceté ne tuent pas et le bilieux justicier vécut très longtemps, unanimement détesté. Il finit pourtant par mourir et ce fut à son tour d'être jugé. Malgré ses protestations, deux diables velus le traînèrent dans la salle des jugements derniers et le jetèrent, tremblant d'épouvante, au pied du tribunal.

Un saint vénérable à barbe blanche le regarda d'un air malveillant et se fit apporter son casier judiciaire. Feu Son Honneur se sentit perdu et promena son regard effaré sur l'assistance, cherchant une figure amie. Il eut un pâle espoir lorsqu'il aperçut dans un coin son chef patrouillard; mais celui-ci, levant d'un geste impuissant ses bras chargés de chaînes et harcelé par des fourches brûlantes, disparaissait dans un vaste trou noir.

Notre Torquemada, dans son effondrement, n'était plus qu'un triste ÉCHAN-TILLON de sa gloire terrestre. D'un acte dégoûté, le greffier céleste repoussa les paperasses accusatrices et d'une voix irrémédiable prononça cet arrêt: "Etre disgracieux, vous surpassez en laideur et en malice les diables les plus fourchus des Enfers. Vous resterez donc tel que vous êtes, mais afin de racheter vos divertissements patibulaires, vous passerez l'éternité dans une cage étroite.

Pulvérisé "l'être disgracieux" se passa la main dans ce qui lui restait de cheveux: il avait deux cornes sur la tête!

LE DANTE.

POURQUOI ?...

Un costable dans l'exercice de ses fonctions

Un jour de la semaine dernière, X et Y, en bons étudiants qu'ils sont, se hâtaient vers l'Université. Traversant le Champ de Mars, ils firent la rencontre d'un constable "dans l'exercice de ses fonctions" consistant, pour le moment, dans la surveillance de ses pas qui semblaient avoir perdu toute notion de la ligne droite.

X et Y, voulant démontrer à ce brave policier qu'il se trouve au sein de la "jeunesse universitaire" de bons diables qui ne sont pas des assommeurs de polices (!), s'approchèrent du constable avec, aux lèvres, un sourire doux comme le miel, et des paroles pleines de douceur sortirent de leur bouche... Mais, décrire leur ahurissement et leur chagrin quand ils entendirent la réponse qui leur fut faite, est dans le domaine des impossibilités métaphysiques, car X et Y avaient jusqu'à ce jour, comme tous les étudiants d'ailleurs, une très haute opinion de l'intelligence et de la finesse d'esprit des hommes du Grand Chef Campeau.

Aussi crurent-ils (avec raison) faire preuve de vertu civique en faisant part au Grand Chef de ce qu'ils avaient vu et entendu. Dans un discours qui passera sans doute à la postérité, ils prouvèrent, comme deux et deux font cinq, qu'il est très immoral d'offrir le spectacle d'un policier en goguette, à de jeunes étudiants, "fils de nos meilleures familles canadiennes", au témoignage même de Son Honneur le Maire de Montréal.

Il faut croire que le Grand Chef se laissa émouvoir par ces fières paroles, car il dépêcha immédiatement auprès du policier suspect un agent secret d'une rare perspicacité et d'un flair remarquable, M. Vanini de son doux nom, qui justifia la confiance que son seigneur et maître avait mise en lui en rapportant que le constable incriminé était "malade"!

Vous avez dû tressaillir d'indignation (au risque de tout ébranler), prudes constables, quand vous avez appris que l'un des vôtres avait été accusé d'intempérance, vous, les ardents défenseurs de la morale et des bonnes mœurs, qui chatouillez si gentiment de vos bâtons les têtes légères des étudiants et "mettez dedans" avec tant d'entrain les pauvres pochards assez bêtes pour croire qu'ils ont autant le droit de prendre "leur coup" que le brave policier "dans l'exercice de ses fonctions." J. FRANCHET.

Pourquoi le lieutenant Desmarteau, dont la force n'a d'égale que la stupidité, se montre-t-il si acharné contre la gent étudiante?

C'est que jadis, dans un temps plus courageux que le nôtre, ayant voulu en prendre de haut avec certain carabin, il reçut un maître coup de canne qui l'expédia au pays des rêves... Il n'a pas goûté la leçon ce me semble. Lui en faudrait-il une autre? Il est vrai qu'il a la tête dure... en bon marteau qu'il est.

Pourquoi les accusés ont-ils été condamnés? C'est que, choisis dans le tas étant les plus faibles, ils ont servi de boucs émissaires. Ils ont été chargés de nos péchés.

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

Pourquoi le tribunal a-t-il bâillonné les témoins lorsqu'ils ont voulu déclarer les agissements des policiers? C'est que la force constabulaire c'est l'autorité, et l'autorité n'a jamais tort. Dans le monde comme au collège, quoiqu'on en dise, quoiqu'on en fasse, "la raison du plus fort est toujours la meilleure!"

Pourquoi "notre" Honneur le maire Médéric Martin, lorsqu'il s'est agi de la destitution de Dice, a-t-il quitté la séance prétextant des affaires pressantes qui le demandaient ailleurs?

C'est que n'osant pas continuer dans la voie de justice qu'il avait si courageusement prise, il a voulu ménager la chèvre et le chou. Mais, Médéric, nous prends-tu pour des gogos? Nous ne sommes pas encore électeurs!

Pourquoi la journée du 27 octobre restera-t-elle à jamais célèbre dans les annales judiciaires?

C'est qu'en ce jour mémorable, l'on vit un juge, dénaturant des témoignages, interprétant faussement des paroles, trouvant des contradictions là où il n'y en avait point et n'en voyant pas là où il y en avait, condamner les innocents pour blanchir des coupables.

TIP.

**SWEET
CAPORAL**

CIGARETTES

"LA FORME LA PLUS PURE
SOUS LAQUELLE LE
TABAC PEUT ÊTRE FUMÉ."
Lancet.